

SUJET : Politique de paiements relâche 2020

ÉMISE PAR : Conseil d'administration du Club Hippocampe

EN VIGUEUR : 1^{er} septembre 2015

RÉVISÉE LE : 11 janvier 2021



But :

La présente politique vise à préciser les modalités de paiements pour les inscriptions pour les camps de la relâche.

1. Camps thématiques Hippocampe

- 1.1. Une fois votre inscription complétée, vous êtes considérés inscrits,** à moins d'avis de notre part.
- 1.2.** À partir du système d'inscription en ligne, (à moins d'avis contraire de notre part) votre inscription est confirmée au moment où vous cochez que vous avez lu la politique de paiement, que vous sélectionnez confirmer, que vous passez à la caisse et que vous voyez votre reçu d'inscription à l'écran ou recevez le reçu par courriel en moins de 2 minutes.
- 1.3. Toute annulation de votre part, peu importe à quel moment, devra nous être signalée par écrit à l'adresse courriel camps@clubhippocampe.com ou par avis téléphonique.** A partir du 15 février, toute annulation entraînera des frais de 10% (maximum 50\$) en plus des services déjà reçus. Toute(s) journée(s) inscrite(s), quelle qu'elle soit, est payable en date de l'inscription.
- 1.4.** Advenant que les camps de la relâche doivent être annulés suite à la décision de la santé publique (COVID) d'en interdire la tenue, les remboursements seront faits et aucune démarche de votre part sera nécessaire.
- 1.5.** Vous vous engagez à payer, au plus tard le 22 février 2021, le montant total **par virement bancaire** (les détails apparaissent à la fin de votre facture) ou à faire parvenir **un chèque** daté du 22 février. Le chèque doit être libellé au nom de « **CLUB HIPPOCAMPE** ». Le nom du ou des membres inscrits de la famille (**un chèque par famille**) doit être indiqué au bas du chèque.
- 1.6.** Les frais bancaires encourus pour les chèques sans provisions devront être remboursés au club en plus du montant du chèque.
- 1.7.** L'annulation, le matin même, d'une journée de camp entraînera les frais complets pour la journée.
- 1.8.** Les inscriptions en ligne se termineront le **22 février 2021**. Pour toutes inscriptions tardives, nous vous invitons à communiquer avec nous.

1.9. À la fin de la semaine de relâche, les montants inférieurs à 20\$ ne seront pas remboursés. Ils seront comptabilisés dans le compte-client pour la saison suivante. Un client voulant son remboursement pour une somme inférieure à 20\$ devra en faire la demande par écrit à camps@clubhippocampe.com.

1.10. Veuillez noter que **les places sont limitées** dans chacune des thématiques.

1.11. Veuillez noter que la date limite pour le paiement par virement bancaire et l'envoi des chèques est le **22 février 2021**.

2. Modifications

Le conseil d'administration du Club Hippocampe se réserve le droit de modifier les termes de la présente politique lorsqu'il le juge à propos.

3. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 11 janvier 2021.

Hélène Martineau

Présidente

Club de natation Hippocampe